# INFRASTRUCTURES CYCLABLES OUEST CORNOUAILLE

# **STATISTIQUES 2020**

Aménagements cyclables, stationnement vélo, apaisements de la circulation, itinéraires cyclables jalonnés par commune et communauté de communes

Version: 28 octobre 2020

# **VEL-OC – Coordination schéma vélo Ouest Cornouaille**



Projet réalisé avec le soutien technique et financier de l'ADEME dans le cadre du programme CEE AVELO





Avec le soutien de



# **Ouest Cornouaille**

## Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La <u>fiche thématique n°7</u> détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

## Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045:) : 125.3km
- > Véloroute V45 Feunteun Aod (0045\_001:) : 0.4km
- > Véloroute V45 Liaison vers Porzh Loubouz (0045\_002:) : 0.3km
- > Véloroute V45 Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Voyage (0045\_003:) : 0.3km
- > Véloroute V45 Dunes de Traezh Gwaremm (0045\_004:) : 0.5km
- > Véloroute V45 Pointe de la Torche (0045\_005:) : 0.3km
- > Véloroute V45 Embarcadère Passeur IIe-Tudy Loctudy (0045\_007:) : 0.2km
- > Quimper Douarnenez (2901:) : 7.0km
- > Quimper Pont-l' Abbé (2902:) : 7.6km
- > Pouldergat Pouldavid (2991\_001:): 5.6km
- > Poullan-sur-Mer Tréboul (2991\_002:) : 7.5km
- > Piston allée couverte partant de la liaison Poullan-sur-Mer Tréboul (2991\_003:) : 0.2km
- > Port de Tréboul Voie verte (2991\_006:) : 0.7km
- > Voie verte Centre ville Douarnenez (2991\_016:): 1.1km
- > Plonéour-Lanvern Pont-l'Abbé Circuit N°1 (2993 001:): 8.0km
- > Plonéour-Lanvern Pont-l'Abbé Circuit N°2 (2993\_002:) : 8.2km
- > Bourg de Plonéour-Lanvern Plage de Kermabec (2993\_003:) : 8.2km
- > Bourg de Tréogat Plage de Kerbinigou (2993\_004:) : 5.7km
- > Bourg de Plovan Plage de Ru Vein (2993\_005:) : 1.6km
- > Bourg de Pouldreuzic Plage de Penhors (2993\_006:) : 6.3km
- > Bourg de Landudec Plage du Menhir (2993\_007:): 11.3km
- > Bourg de Plozévet Plage du Menhir (2993\_008:) : 3.1km
- > Piscine AquaSud Centre-ville (Gendarmerie) (2994 001:): 0.4km
- > Plomeur Le Guilvinec (2994 002:) : 2.6km
- > Plomeur Pont-l'Abbé par D785 (2994\_003:) : 3.0km
- > Pont-l'Abbé Quimper par la route (ancienne route de Pont-l'Abbé) (2994 004:) : 9.9km
- > Plobannalec Lesconil par D102 (2994 005:) : 1.2km
- > Moulin de l'Ecluse > D144 (sans indication de la destination) (2994\_006:) : 2.1km
- > Le Lannou Ile-Tudy par D144 (2994 008:) : 2.8km
- > Déviation cyclable Pont-l'Abbé Plobannalec (2994\_011:) : 2.5km
- > Le Juch, Voie Verte Bourg du Juch (2991\_005:) : 0.4km

# Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	14.7 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	62.8 km
Piste cyclable bidirectionnelle	7.8 km
Piste cyclable unidirectionnelle	7.8 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	19.6 km
Total	<b>112.7</b> km
Total par habitant	<b>1.26</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des voies
	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	35.5 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées	1.6 km
multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale banalisée	14.0 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	47.8 km
Bande cyclable unilatérale	8.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	1.0 km
Total	107.9 km
Total par habitant	1.21 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Вох	1 lieu(x)	O lieu(x)
DUX	2 place(s)	O place(s)
Arceau	68 lieu(x)	6 lieu(x)
Alceau	<b>453</b> place(s)	76 place(s)
Barrière	3 lieu(x)	0 lieu(x)
Barriere	24 place(s)	24 place(s
Potelet	19 lieu(x)	2 lieu(x
	122 place(s)	20 place(s
Barre	22 lieu(x)	O lieu(x
Rack	1 lieu(x)	1 lieu(x
	9 place(s)	9 place(s
Pince-roue	101 lieu(x)	67 lieu(x
г.	2 lieu(x)	1 lieu(x
Fente	9 place(s)	O place(s
Zone délimitée sans support	2 lieu(x)	O lieu(x
Autres	2 lieu(x)	1 lieu(x
Total	221 lieu(x)	78 lieu(x

# L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	1.1 km
Zone de rencontre	26.6 km
Zone 30	111.4 km
Autres apaisements de la circulation	86.0 km
Total	225.1 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# CC Cap Sizun - Pointe du Raz

## Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

# Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045:) : 31.5km
- > Véloroute V45 Feunteun Aod (0045\_001:) : 0.4km
- > Véloroute V45 Liaison vers Porzh Loubouz (0045 002:) : 0.3km
- > Véloroute V45 Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Voyage (0045\_003:) : 0.3km
- > Véloroute V45 Dunes de Traezh Gwaremm (0045\_004:) : 0.5km

## Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	3.6 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	6.9 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	1.4 km
Total	<b>11.9</b> km
Total par habitant	<b>0.77</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des voies
	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	2.2 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées 0.0	
multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale banalisée	2.3 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.5 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	5.0 km
Total par habitant	0.32 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

Au siège de la CC : Pas de stationnement vélo

	Réservé aux
Espace public	usagers ou
	clients
O lieu(x)	0 lieu(x)
O place(s)	O place(s)
9 lieu(x)	O lieu(x)
51 place(s)	O place(s)
0 lieu(x)	0 lieu(x)
O place(s)	O place(s)
7 lieu(x)	0 lieu(x)
50 place(s)	O place(s)
10 lieu(x)	0 lieu(x)
O lieu(x)	O lieu(x)
O place(s)	O place(s)
15 lieu(x)	5 lieu(x)
O lieu(x)	1 lieu(x)
O place(s)	O place(s)
O lieu(x)	O lieu(x)
2 lieu(x)	O lieu(x)
43 lieu(x)	6 lieu(x)
	O lieu(x) O place(s) 9 lieu(x) 51 place(s) O lieu(x) O place(s) 7 lieu(x) 50 place(s) 10 lieu(x) O place(s) 15 lieu(x) O place(s) 0 lieu(x) O lieu(x) O lieu(x)

# L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	1.5 km
Zone 30	6.5 km
Autres apaisements de la circulation	27.2 km
Total	35.2 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# **CC Douarnenez Communauté**

#### Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

# Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

- > Quimper Douarnenez (2901:): 7.0km
- > Pouldergat Pouldavid (2991\_001:): 5.6km
- > Poullan-sur-Mer Tréboul (2991 002:) : 7.5km
- > Piston allée couverte partant de la liaison Poullan-sur-Mer Tréboul (2991 003:) : 0.2km
- > Port de Tréboul Voie verte (2991\_006:) : 0.7km
- > Voie verte Centre ville Douarnenez (2991 016:): 1.1km
- > Le Juch, Voie Verte Bourg du Juch (2991\_005:) : 0.4km

# Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	6.7 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	8.6 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.2 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.3 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	2.6 km
Total Total par habitant	<b>18.4</b> km <b>0.99</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	1.2 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée	0.0 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	3.6 km
Bande cyclable unilatérale 1.	
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.3 km
Total	6.7 km
Total par habitant	0.36 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

Au siège de la CC : Stationnement vélo qualitatif éxistant

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Вох	1 lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	2 place(s)	O place(s)
Arceau	19 lieu(x)	1 lieu(x)
Alceau	132 place(s)	4 place(s)
Barrière	3 lieu(x)	0 lieu(x)
Darriere	24 place(s)	24 place(s)
Datalat	O lieu(x)	1 lieu(x)
Potelet	O place(s)	10 place(s)
Barre	1 lieu(x)	O lieu(x)
Deale	O lieu(x)	O lieu(x)
Rack	O place(s)	O place(s)
Pince-roue	2 lieu(x)	9 lieu(x)
Faula	1 lieu(x)	O lieu(x)
Fente	5 place(s)	0 place(s)
Zone délimitée sans support	O lieu(x)	O lieu(x)
Autres	O lieu(x)	O lieu(x)
Total	27 lieu(x)	11 lieu(x)
	()	()

# L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.4 km
Zone de rencontre	14.6 km
Zone 30	36.1 km
Autres apaisements de la circulation	16.6 km
Total	67.7 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# **CC Haut Pays Bigouden**

## Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La <u>fiche thématique n°7</u> détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

# Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045:) : 17.7km
- > Quimper Pont-l' Abbé (2902:) : 0.3km
- > Plonéour-Lanvern Pont-l'Abbé Circuit N°1 (2993 001:): 8.0km
- > Plonéour-Lanvern Pont-l'Abbé Circuit N°2 (2993\_002:) : 8.2km
- > Bourg de Plonéour-Lanvern Plage de Kermabec (2993\_003:) : 1.7km
- > Bourg de Tréogat Plage de Kerbinigou (2993\_004:): 5.7km
- > Bourg de Plovan Plage de Ru Vein (2993\_005:) : 1.6km
- > Bourg de Pouldreuzic Plage de Penhors (2993\_006:) : 6.3km
- > Bourg de Landudec Plage du Menhir (2993\_007:): 11.3km
- > Bourg de Plozévet Plage du Menhir (2993\_008:) : 3.1km

# Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

# Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	2.3 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	10.8 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.4 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	1.3 km
Total	<b>14.8</b> km
Total par habitant	<b>0.82</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des voies
	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	31.9 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées	1.6 km
multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale banalisée	1.3 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	2.1 km
Bande cyclable unilatérale	0.2 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	37.1 km
Total par habitant	2.06 m/hab.

# Statistiques 2020

#### Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

Au siège de la CC : Pas de stationnement vélo

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Вох	0 lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Arceau	2 lieu(x)	0 lieu(x)
Alceau	14 place(s)	O place(s)
Dannibua	0 lieu(x)	O lieu(x)
Barrière	O place(s)	O place(s)
Dili	0 lieu(x)	O lieu(x)
Potelet	O place(s)	O place(s)
Barre	7 lieu(x)	O lieu(x)
D. al.	1 lieu(x)	1 lieu(x)
Rack	9 place(s)	9 place(s)
Pince-roue	12 lieu(x)	12 lieu(x)
г.	O lieu(x)	O lieu(x)
Fente	O place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans	. ,,	. , ,
support	1 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	O lieu(x)	O lieu(x)
Total	23 lieu(x)	13 lieu(x)
TULAT	20 IIGU(X)	10 HEU(X)

# L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.3 km
Zone 30	9.4 km
Autres apaisements de la circulation	14.2 km
Total	23.9 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE Téléphone : 06 80 10 10 05

# **CC Pays Bigouden Sud**

## Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La <u>fiche thématique n°7</u> détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

# Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045:) : 76.1km
- > Véloroute V45 Pointe de la Torche (0045 005:) : 0.3km
- > Véloroute V45 Embarcadère Passeur IIe-Tudy Loctudy (0045 007:) : 0.2km
- > Quimper Pont-l' Abbé (2902:) : 7.3km
- > Bourg de Plonéour-Lanvern Plage de Kermabec (2993\_003:) : 6.6km
- > Piscine AquaSud Centre-ville (Gendarmerie) (2994 001:): 0.4km
- > Plomeur Le Guilvinec (2994\_002:) : 2.6km
- > Plomeur Pont-l'Abbé par D785 (2994\_003:) : 3.0km
- > Pont-l'Abbé Quimper par la route (ancienne route de Pont-l'Abbé) (2994\_004:) : 9.9km
- > Plobannalec Lesconil par D102 (2994\_005:) : 1.2km
- > Moulin de l'Ecluse > D144 (sans indication de la destination) (2994\_006:) : 2.1km
- > Le Lannou Ile-Tudy par D144 (2994\_008:) : 2.8km
- > Déviation cyclable Pont-l'Abbé Plobannalec (2994\_011:) : 2.5km

# Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

# Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	2.1 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	36.5 km
Piste cyclable bidirectionnelle	7.6 km
Piste cyclable unidirectionnelle	7.1 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	14.3 km
Total	<b>67.6</b> km
Total par habitant	<b>1.81</b> m/hab.

Linéaire des
voies
concernées
0.2 km
0.0 km
10.4 km
<b>42.1</b> km
5.7 km
0.0 km
0.7 km
59.1 km
1.58 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

Au siège de la CC : Pas de stationnement vélo

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Вох	O lieu(x)	O lieu(x)
DUX	O place(s)	0 place(s)
Araaau	38 lieu(x)	5 lieu(x)
Arceau	256 place(s)	72 place(s)
Danniyaa	O lieu(x)	O lieu(x)
Barrière	0 place(s)	0 place(s)
D	12 lieu(x)	1 lieu(x)
Potelet	72 place(s)	10 place(s)
Barre	4 lieu(x)	O lieu(x)
Rack	O lieu(x)	O lieu(x)
каск	0 place(s)	0 place(s)
Pince-roue	72 lieu(x)	41 lieu(x)
Ft.	1 lieu(x)	O lieu(x)
Fente	4 place(s)	0 place(s)
Zone délimitée sans		
support	1 lieu(x)	O lieu(x)
Autres	O lieu(x)	1 lieu(x)
Total	128 lieu(x)	48 lieu(x)
		· · ·

# L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.7 km
Zone de rencontre	10.2 km
Zone 30	59.5 km
Autres apaisements de la circulation	28.1 km
Total	98.4 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE Téléphone : 06 80 10 10 05

# **Audierne**

#### Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

# Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045:): 8.7km
- > Véloroute V45 Dunes de Traezh Gwaremm (0045\_004:) : 0.5km

# Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	1.5 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.4 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.9 km
Total	<b>2.8</b> km
Total par habitant	<b>0.76</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	0.0 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée	0.0 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo de qualité éxistant

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Вох	0 lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Aroou	5 lieu(x)	O lieu(x)
Arceau	20 place(s)	O place(s)
Barrière	O lieu(x)	0 lieu(x)
Darriere	O place(s)	O place(s)
Potelet	7 lieu(x)	0 lieu(x)
ruleiel	50 place(s)	O place(s)
Barre	1 lieu(x)	0 lieu(x)
Dools	O lieu(x)	O lieu(x)
Nauk	O place(s)	O place(s)
Pince-roue	6 lieu(x)	1 lieu(x)
Conto	O lieu(x)	O lieu(x)
rente	O place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans	O lieu(x)	O lieu(x)
	O lieu(x)	O lieu(x)
Total	19 lieu(x)	1 lieu(x)
Rack Pince-roue Fente Zone délimitée sans support Autres	O lieu(x) O place(s) 6 lieu(x) O lieu(x) O place(s) O lieu(x) O lieu(x)	O lieu(x O place(s 1 lieu(x O lieu(x O place(s O lieu(x

# L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	5.2 km
Autres apaisements de la circulation	3.4 km
Total	8.6 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# Beuzec-Cap-Sizun

# Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

# Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

Aucun itinéraire cyclable jalonné en service

# Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'eménegement	Lináaira das
Type d'aménagement	Linéaire des
	chaussées
	concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la	0.0 km
circulation motorisée (panneau B7b)	
Voie avec une circulation restreinte à	0.0 km
certains usagers hors 'Voie verte ou	
chaussée interdite à la circulation	
motorisée'	
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo	0.0 km
(attenant à une chaussée)	
Total	<b>0.0</b> km
Total par habitant	<b>0.00</b> m/hab.

Linéaire des
voies
concernées
0.0 km
0.0 km
0.0 km
0.0 km
0.00 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Box	0 lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Arceau	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Alceau	O place(s)	O place(s)
Barrière	O lieu(x)	0 lieu(x)
Daillele	O place(s)	O place(s)
Potelet	O lieu(x)	0 lieu(x)
ruleiel	O place(s)	O place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	O lieu(x)	0 lieu(x)
Nauk	O place(s)	O place(s)
Pince-roue	1 lieu(x)	0 lieu(x)
Conto	O lieu(x)	O lieu(x)
Fente	O place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans	O lieu(x)	O lieu(x)
support		
Autres	O lieu(x)	0 lieu(x)
Total	1 lieu(x)	O lieu(x)

# L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.3 km
Autres apaisements de la circulation	0.2 km
Total	0.6 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# Cléden-Cap-Sizun

# Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

# Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

Aucun itinéraire cyclable jalonné en service

# Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.0 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	<b>0.0</b> km
Total par habitant	<b>0.00</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des voies
	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	0.0 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées	0.0 km
multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale banalisée	0.0 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Вох	0 lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Arceau	O lieu(x)	0 lieu(x)
Alceau	O place(s)	O place(s)
Barrière	O lieu(x)	0 lieu(x)
Daillele	O place(s)	O place(s)
Potelet	0 lieu(x)	0 lieu(x)
ruleiel	O place(s)	O place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	O lieu(x)	0 lieu(x)
Nauk	O place(s)	O place(s)
Pince-roue	O lieu(x)	1 lieu(x)
Conto	O lieu(x)	0 lieu(x)
Fente	O place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans	O lieu(x)	O lieu(x)
support	ο που(κ)	O 1100(X)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	0 lieu(x)	1 lieu(x)

# L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.1 km
Autres apaisements de la circulation	0.9 km
Total	1.0 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# **Combrit**

#### Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

# Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045:): 13.3km
- > Quimper Pont-l' Abbé (2902:) : 3.1km
- > Pont-l'Abbé Quimper par la route (ancienne route de Pont-l'Abbé) (2994 004:) : 7.5km
- > Moulin de l'Ecluse > D144 (sans indication de la destination) (2994\_006:) : 2.1km
- > Le Lannou Ile-Tudy par D144 (2994\_008:) : 2.6km

# Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	6.8 km
Piste cyclable bidirectionnelle	2.8 km
Piste cyclable unidirectionnelle	2.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.2 km
Total	<b>11.8</b> km
Total par habitant	<b>2.94</b> m/hab.

Linéaire des
voies
concernées
0.0 km
0.0 km
2.9 km
15.6 km
0.2 km
0.0 km
0.0 km
18.7 km
4.66 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo éxistant

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Box	0 lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Aroon	O lieu(x)	1 lieu(x)
Arceau	O place(s)	28 place(s)
Dorrière	O lieu(x)	0 lieu(x)
Barrière	O place(s)	O place(s)
Detalet	O lieu(x)	0 lieu(x)
Potelet	O place(s)	O place(s)
Barre	1 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	O lieu(x)	O lieu(x)
Nauk	O place(s)	O place(s)
Pince-roue	5 lieu(x)	3 lieu(x)
Familia	O lieu(x)	O lieu(x)
Fente	O place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans	0 1:(-)	0 1:4:(:)
support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	O lieu(x)	O lieu(x)
Total	6 lieu(x)	4 lieu(x)

# L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées
	concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	13.9 km
Autres apaisements de la circulation	1.2 km
Total	15.2 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# **Confort-Meilars**

## Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

# Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

Aucun itinéraire cyclable jalonné en service

# Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.1 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total Total par habitant	<b>0.1</b> km <b>0.11</b> m/hab.

Linéaire des voies
concernées
0.0 km
0.0 km
0.0 km
0.0 km
0.00 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Arceau	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Alutau	O place(s)	O place(s)
Barrière	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Darriere	O place(s)	O place(s)
Datalat	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Potelet	O place(s)	O place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Dools	0 lieu(x)	O lieu(x)
Rack	O place(s)	O place(s)
Pince-roue	O lieu(x)	O lieu(x)
Faula	O lieu(x)	O lieu(x)
Fente	0 place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans support	O lieu(x)	O lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	O lieu(x)	O lieu(x)

# L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.0 km
Autres apaisements de la circulation	1.5 km
Total	1.5 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# Douarnenez

# Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

# Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

- > Quimper Douarnenez (2901:) : 5.1km
- > Pouldergat Pouldavid (2991\_001:) : 2.0km
- > Poullan-sur-Mer Tréboul (2991 002:) : 2.7km
- > Port de Tréboul Voie verte (2991\_006:): 0.7km
- > Voie verte Centre ville Douarnenez (2991\_016:) : 1.1km

# Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	4.9 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	5.1 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.2 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.3 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	2.6 km
Total Total par habitant	<b>13.1</b> km <b>0.92</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	1.2 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées	0.0 km
multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale banalisée	0.0 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	3.6 km
Bande cyclable unilatérale	1.6 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.3 km
Total	6.7 km
Total par habitant	0.47 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo de qualité éxistant

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
D	O lieu(x)	O lieu(x)
Box	O place(s)	O place(s)
A	15 lieu(x)	1 lieu(x)
Arceau	116 place(s)	4 place(s)
D!\	3 lieu(x)	O lieu(x)
Barrière	24 place(s)	24 place(s)
Datalat	0 lieu(x)	1 lieu(x)
Potelet	O place(s)	10 place(s)
Barre	O lieu(x)	O lieu(x)
Dools	O lieu(x)	O lieu(x)
Rack	O place(s)	O place(s)
Pince-roue	2 lieu(x)	8 lieu(x)
Fauta	1 lieu(x)	O lieu(x)
Fente	5 place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans	O lieu(x)	O lieu(x)
support	0 (:()	0 liau(u)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	21 lieu(x)	10 lieu(x)

# L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.4 km
Zone de rencontre	13.4 km
Zone 30	29.2 km
Autres apaisements de la circulation	8.6 km
Total	51.6 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# Goulien

#### Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

# Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

Aucun itinéraire cyclable jalonné en service

# Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.0 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total Total par habitant	<b>0.0</b> km <b>0.00</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des
	voies
	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	0.0 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées	0.0 km
multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale banalisée	0.0 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo éxistant

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Box	O lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Arceau	O lieu(x)	O lieu(x)
AICCAU	O place(s)	O place(s)
Barrière	O lieu(x)	0 lieu(x)
Dalliele	0 place(s)	O place(s)
Potelet	O lieu(x)	O lieu(x)
rotelet	0 place(s)	O place(s)
Barre	O lieu(x)	O lieu(x)
Dools	O lieu(x)	O lieu(x)
Rack	0 place(s)	O place(s)
Pince-roue	2 lieu(x)	O lieu(x)
Facel	O lieu(x)	O lieu(x)
Fente	0 place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans		,
support	O lieu(x)	O lieu(x)
Autres	O lieu(x)	O lieu(x)
Total	2 lieu(x)	O lieu(x)
	()	()

# L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.0 km
Autres apaisements de la circulation	0.0 km
Total	0.0 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# Gourlizon

## Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La <u>fiche thématique n°7</u> détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

# Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

Aucun itinéraire cyclable jalonné en service

# Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.2 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total Total par habitant	<b>0.2</b> km <b>0.22</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des voies
	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	0.0 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées	0.0 km
multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale banalisée	0.0 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
D	O lieu(x)	O lieu(x)
Box	0 place(s)	O place(s)
A	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Arceau	O place(s)	O place(s)
Barrière	O lieu(x)	0 lieu(x)
Darriere	O place(s)	O place(s)
Potelet	O lieu(x)	0 lieu(x)
ruleiel	O place(s)	O place(s)
Barre	O lieu(x)	0 lieu(x)
Da ala	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	O place(s)	O place(s)
Pince-roue	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Canto	O lieu(x)	0 lieu(x)
Fente	O place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	O lieu(x)
Autres	O lieu(x)	0 lieu(x)
Total	0 lieu(x)	0 lieu(x)

# L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	1.1 km
Autres apaisements de la circulation	0.3 km
Total	1.3 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# Guiler-sur-Goyen

# Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

# Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

Aucun itinéraire cyclable jalonné en service

# Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.2 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	<b>0.2</b> km
Total par habitant	<b>0.37</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des voies
	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	0.0 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées	0.0 km
multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale banalisée	0.0 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Box	O lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
A	O lieu(x)	0 lieu(x)
Arceau	O place(s)	O place(s)
Barrière	O lieu(x)	0 lieu(x)
Darriere	O place(s)	O place(s)
Datalat	O lieu(x)	O lieu(x)
Potelet	0 place(s)	O place(s)
Barre	O lieu(x)	O lieu(x)
D. I.	O lieu(x)	O lieu(x)
Rack	0 place(s)	O place(s)
Pince-roue	O lieu(x)	O lieu(x)
Faul	O lieu(x)	O lieu(x)
Fente	O place(s)	0 place(s)
Zone délimitée sans	. ,,	
support	O lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	O lieu(x)	O lieu(x)
Total	O lieu(x)	O lieu(x)
	( )	

# L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.3 km
Autres apaisements de la circulation	1.3 km
Total	1.6 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# Guilvinec

## Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

# Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

> Véloroute V45 La Littorale (0045:) : 4.3km

# Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	1.1 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.1 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.6 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	<b>1.8</b> km
Total par habitant	<b>0.67</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des
	voies
	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	0.0 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées	0.0 km
multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale banalisée	0.0 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo éxistant

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Box	0 lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Arceau	3 lieu(x)	1 lieu(x)
AIGGau	16 place(s)	4 place(s)
Donnigno	O lieu(x)	0 lieu(x)
Barrière	O place(s)	O place(s)
Potelet	O lieu(x)	O lieu(x)
rotelet	O place(s)	O place(s)
Barre	O lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	O lieu(x)	0 lieu(x)
Kauk	O place(s)	O place(s)
Pince-roue	14 lieu(x)	7 lieu(x)
Fourte	O lieu(x)	O lieu(x)
Fente	0 place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans	0 1:(-)	0 1:4:(-)
support	O lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	O lieu(x)	0 lieu(x)
Total	17 lieu(x)	8 lieu(x)
		. ,

## L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	2.3 km
Zone 30	2.0 km
Autres apaisements de la circulation	3.5 km
Total	7.8 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# Île-Tudy

### Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

## Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045:) : 2.9km
- > Véloroute V45 Embarcadère Passeur IIe-Tudy Loctudy (0045\_007:) : 0.2km
- > Le Lannou Ile-Tudy par D144 (2994\_008:) : 0.2km

## Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.5 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	1.1 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.2 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	1.8 km
Total	<b>3.6</b> km
Total par habitant	<b>4.83</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des voies
	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	0.0 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées	0.0 km
multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale banalisée	0.0 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Box	0 lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Arabau	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Arceau	O place(s)	O place(s)
Barrière	0 lieu(x)	O lieu(x)
Darriere	O place(s)	O place(s)
Potelet	3 lieu(x)	O lieu(x)
rotelet	40 place(s)	O place(s)
Barre	0 lieu(x)	O lieu(x)
Dools	0 lieu(x)	O lieu(x)
Rack	0 place(s)	O place(s)
Pince-roue	1 lieu(x)	1 lieu(x)
Fauta	O lieu(x)	O lieu(x)
Fente	0 place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans		. ,,
support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	O lieu(x)
Total	4 lieu(x)	1 lieu(x)
	()	( )

## L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	3.7 km
Zone 30	0.0 km
Autres apaisements de la circulation	0.9 km
Total	4.6 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# Kerlaz

### Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

## Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

Aucun itinéraire cyclable jalonné en service

## Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la	0.0 km
circulation motorisée (panneau B7b)	
Voie avec une circulation restreinte à	0.1 km
certains usagers hors 'Voie verte ou	
chaussée interdite à la circulation motorisée'	
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo	0.0 km
(attenant à une chaussée)	
Total	<b>0.1</b> km
Total par habitant	<b>0.12</b> m/hab.

Aminora Portionero cari curanocco barren Po	
Type d'aménagement	Linéaire des voies
	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	0.0 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées	0.0 km
multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale banalisée	0.0 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo de qualité éxistant

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Box	0 lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Arceau	4 lieu(x)	0 lieu(x)
Alceau	16 place(s)	O place(s)
Barrière	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Dalliele	O place(s)	O place(s)
Potelet	0 lieu(x)	0 lieu(x)
ruleiel	O place(s)	O place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Nauk	O place(s)	O place(s)
Pince-roue	0 lieu(x)	1 lieu(x)
Conto	O lieu(x)	O lieu(x)
Fente	O place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans	O lieu(x)	O lieu(x)
support		
Autres	O lieu(x)	0 lieu(x)
Total	4 lieu(x)	1 lieu(x)

## L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	1.4 km
Autres apaisements de la circulation	4.4 km
Total	5.9 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# Landudec

### Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

## Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

> Bourg de Landudec - Plage du Menhir (2993\_007:) : 4.3km

## Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	1.4 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.5 km
Total	<b>1.9</b> km
Total par habitant	<b>1.36</b> m/hab.

Linéaire des
voies
concernées
2.9 km
0.4 km
0.0 km
0.0 km
0.0 km
0.0 km
0.0 km
3.3 km
2.36 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Box	0 lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Arceau	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Alteau	O place(s)	O place(s)
Barrière	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Dalliele	O place(s)	O place(s)
Potelet	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Fulcici	O place(s)	O place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Nauk	O place(s)	O place(s)
Pince-roue	0 lieu(x)	1 lieu(x)
Fente	0 lieu(x)	0 lieu(x)
rente	O place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans	O liqu(v)	O liqu(s)
support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	O lieu(x)	1 lieu(x)
	. ,	. ,

## L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.3 km
Zone 30	0.0 km
Autres apaisements de la circulation	1.4 km
Total	1.7 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# Le Juch

### Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

## Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

- > Quimper Douarnenez (2901:): 1.8km
- > Le Juch, Voie Verte Bourg du Juch (2991\_005:) : 0.4km

## Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	1.8 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.3 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	<b>2.1</b> km
Total par habitant	<b>2.90</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	0.0 km
trajectoire suggérée Accotements revêtus / bandes dérasées	0.0 km
multifonctionnelles Chaussée à voie centrale banalisée	0.0 km
(CVCB / Chaucidou)	0.01
Bandes cyclables bilatérales Bande cyclable unilatérale	0.0 km 0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Box	1 lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	2 place(s)	O place(s)
Aracau	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Arceau	O place(s)	O place(s)
Barrière	0 lieu(x)	O lieu(x)
Darriere	O place(s)	O place(s)
Potelet	0 lieu(x)	0 lieu(x)
rutelet	O place(s)	O place(s)
Barre	1 lieu(x)	0 lieu(x)
Dools	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	O place(s)	O place(s)
Pince-roue	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Familia	O lieu(x)	O lieu(x)
Fente	O place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans	O liau(u)	O lian(n)
support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	2 lieu(x)	O lieu(x)
		. ,

## L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	1.1 km
Zone 30	3.5 km
Autres apaisements de la circulation	0.4 km
Total	4.9 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# Loctudy

### Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

## Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

> Véloroute V45 La Littorale (0045:) : 13.0km

## Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.2 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	2.6 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.1 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	4.1 km
Total	<b>7.0</b> km
Total par habitant	<b>1.74</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des
	voies
	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	0.0 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées	0.0 km
multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale banalisée	2.1 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	6.2 km
Bande cyclable unilatérale	0.7 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	9.0 km
Total par habitant	2.23 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo de qualité éxistant

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Вох	O lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Aroou	14 lieu(x)	0 lieu(x)
Arceau	110 place(s)	O place(s)
Barrière	O lieu(x)	O lieu(x)
Darriere	O place(s)	O place(s)
Datalat	1 lieu(x)	O lieu(x)
Potelet	2 place(s)	O place(s)
Barre	O lieu(x)	O lieu(x)
Dools	O lieu(x)	O lieu(x)
Rack	O place(s)	0 place(s)
Pince-roue	17 lieu(x)	8 lieu(x)
F	O lieu(x)	O lieu(x)
Fente	O place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans		. , , ,
support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	O lieu(x)	O lieu(x)
Total	32 lieu(x)	8 lieu(x)
	- ()	()

## L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	1.7 km
Zone 30	9.1 km
Autres apaisements de la circulation	2.6 km
Total	13.4 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# Mahalon

### Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

## Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

Aucun itinéraire cyclable jalonné en service

## Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Linéaire des chaussées concernées
0.5 km
1.2 km
0.0 km
0.0 km
0.0 km
1.7 km 1.79 m/hab.

Tuna d'amánacament	Linániro dos
Type d'aménagement	Linéaire des
	voies
	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	0.0 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées	0.0 km
multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale banalisée	0.0 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo éxistant

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Box	0 lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Arceau	O lieu(x)	0 lieu(x)
AIGGau	O place(s)	O place(s)
Barrière	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Dalliele	O place(s)	O place(s)
Potelet	O lieu(x)	O lieu(x)
rotelet	O place(s)	O place(s)
Barre	O lieu(x)	0 lieu(x)
D 1	O lieu(x)	O lieu(x)
Rack	O place(s)	O place(s)
Pince-roue	3 lieu(x)	O lieu(x)
Fauta	O lieu(x)	O lieu(x)
Fente	O place(s)	0 place(s)
Zone délimitée sans	0 1:(-)	0 1:4:(:)
support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	O lieu(x)	O lieu(x)
Total	3 lieu(x)	O lieu(x)

## L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.0 km
Autres apaisements de la circulation	1.4 km
Total	1.4 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# **Penmarch**

### Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

## Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

> Véloroute V45 La Littorale (0045:): 14.6km

## Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des
	chaussées
	concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	9.7 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.7 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.5 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	1.1 km
Total	<b>12.0</b> km
Total par habitant	<b>2.20</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des
	voies
	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	0.0 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées	s 0.0 km
multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale banalisée	1.8 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	2.7 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.4 km
Total	4.9 km
Total par habitant	0.90 m/hab.
Total pai habitant	0.00 1111 114151

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo éxistant

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Вох	0 lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Arceau	12 lieu(x)	0 lieu(x)
Alttau	80 place(s)	O place(s)
Barrière	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Darriere	O place(s)	O place(s)
Datalat	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Potelet	O place(s)	O place(s)
Barre	1 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x)	O lieu(x)
каск	O place(s)	O place(s)
Pince-roue	17 lieu(x)	2 lieu(x)
Fauta	O lieu(x)	O lieu(x)
Fente	0 place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans support	1 lieu(x)	O lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	31 lieu(x)	2 lieu(x)
	. ,	

## L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.4 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	7.1 km
Autres apaisements de la circulation	3.3 km
Total	10.8 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# **Peumerit**

### Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

## Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

Aucun itinéraire cyclable jalonné en service

## Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.0 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total Total par habitant	<b>0.0</b> km <b>0.00</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des
	voies
	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	0.0 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées	0.0 km
multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale banalisée	0.0 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Вох	0 lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
A #00.011	O lieu(x)	0 lieu(x)
Arceau	O place(s)	O place(s)
Barrière	O lieu(x)	O lieu(x)
Barriere	O place(s)	O place(s)
Datalat	O lieu(x)	O lieu(x)
Potelet	O place(s)	O place(s)
Barre	O lieu(x)	O lieu(x)
D 1	O lieu(x)	O lieu(x)
Rack	O place(s)	O place(s)
Pince-roue	1 lieu(x)	O lieu(x)
г.	O lieu(x)	O lieu(x)
Fente	O place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans	. ,,	. , ,
support	1 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	O lieu(x)	O lieu(x)
Total	2 lieu(x)	O lieu(x)
	= ::==(//)	2(///

## L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.3 km
Autres apaisements de la circulation	0.6 km
Total	0.9 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# Plobannalec-Lesconil

### Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

## Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045:) : 3.6km
- > Plobannalec Lesconil par D102 (2994\_005:) : 1.2km

## Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.5 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.1 km
Piste cyclable unidirectionnelle	3.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	1.6 km
Total	<b>5.2</b> km
Total par habitant	<b>1.51</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des voies
	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	0.2 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées	0.0 km
multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale banalisée	3.6 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	0.6 km
Bande cyclable unilatérale	0.3 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	4.7 km
Total par habitant	1.37 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo de qualité éxistant

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Box	0 lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Arceau	2 lieu(x)	0 lieu(x)
Alceau	6 place(s)	O place(s)
Barrière	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Daillele	O place(s)	O place(s)
Potelet	0 lieu(x)	0 lieu(x)
ruleiel	O place(s)	O place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Nauk	O place(s)	O place(s)
Pince-roue	8 lieu(x)	3 lieu(x)
Fente	1 lieu(x)	0 lieu(x)
rente	4 place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans	O lieu(x)	O lieu(x)
support	ο που(κ)	O 1100(X)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	11 lieu(x)	3 lieu(x)

## L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	2.1 km
Autres apaisements de la circulation	2.5 km
Total	4.6 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# Plogastel-Saint-Germain

## Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

## Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

Aucun itinéraire cyclable jalonné en service

## Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.8 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total Total par habitant	<b>0.8</b> km <b>0.42</b> m/hab.

T 11 /	1. /
Type d'aménagement	Linéaire des
	voies
	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	0.0 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées	0.0 km
multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale banalisée	0.0 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo éxistant

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Box	O lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Arceau	1 lieu(x)	0 lieu(x)
AIGGau	8 place(s)	O place(s)
Barrière	O lieu(x)	0 lieu(x)
Dalliele	0 place(s)	O place(s)
Potelet	O lieu(x)	0 lieu(x)
Foleiet	0 place(s)	O place(s)
Barre	1 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	O lieu(x)	0 lieu(x)
Kack	0 place(s)	O place(s)
Pince-roue	1 lieu(x)	1 lieu(x)
Famta	O lieu(x)	O lieu(x)
Fente	0 place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans	0 liau(v.)	O lian(n)
support	O lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	O lieu(x)	O lieu(x)
Total	3 lieu(x)	1 lieu(x)

## L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	3.6 km
Autres apaisements de la circulation	0.7 km
Total	4.3 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# **Plogoff**

### Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

## Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045:) : 9.5km
- > Véloroute V45 Feunteun Aod (0045\_001:) : 0.4km
- > Véloroute V45 Liaison vers Porzh Loubouz (0045 002:) : 0.3km
- > Véloroute V45 Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Voyage (0045\_003:) : 0.3km

## Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées
	concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.3 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	1.6 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.3 km
Total	<b>2.2</b> km
Total par habitant	<b>1.79</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.1 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.1 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.2 km
Total par habitant	0.16 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Box	0 lieu(x)	O lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Arceau	2 lieu(x)	0 lieu(x)
Alceau	22 place(s)	O place(s)
Barrière	O lieu(x)	0 lieu(x)
Darriere	O place(s)	O place(s)
Detelet	O lieu(x)	O lieu(x)
Potelet	O place(s)	O place(s)
Barre	7 lieu(x)	0 lieu(x)
Dools	0 lieu(x)	O lieu(x)
Rack	0 place(s)	O place(s)
Pince-roue	O lieu(x)	O lieu(x)
Ft.	O lieu(x)	O lieu(x)
Fente	O place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans	0 1:(-)	0 1:0(-)
support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	2 lieu(x)	O lieu(x)
Total	11 lieu(x)	O lieu(x)

## L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.0 km
Autres apaisements de la circulation	11.8 km
Total	11.8 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# **Plomeur**

### Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

## Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045:) : 4.0km
- > Véloroute V45 Pointe de la Torche (0045\_005:) : 0.3km
- > Plomeur Le Guilvinec (2994 002:) : 2.2km
- > Plomeur Pont-l'Abbé par D785 (2994\_003:) : 2.3km

## Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées
	concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.7 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.2 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	2.4 km
Total	<b>3.3</b> km
Total par habitant	<b>0.87</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des voies
	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées	0.0 km
multifonctionnelles	0.0 1
Chaussée à voie centrale banalisée	0.0 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	10.4 km
Bande cyclable unilatérale	1.8 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	12.2 km
Total par habitant	3.23 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo éxistant

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Box	0 lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Arceau	1 lieu(x)	0 lieu(x)
AIGGau	8 place(s)	O place(s)
Barrière	O lieu(x)	0 lieu(x)
Dalliele	O place(s)	O place(s)
Potelet	O lieu(x)	1 lieu(x)
rotelet	O place(s)	10 place(s)
Barre	2 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	O lieu(x)	0 lieu(x)
Kauk	O place(s)	O place(s)
Pince-roue	3 lieu(x)	7 lieu(x)
Familia	O lieu(x)	O lieu(x)
Fente	O place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans	O liou(s)	O liqu(s)
support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	6 lieu(x)	8 lieu(x)

## L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	3.5 km
Autres apaisements de la circulation	2.7 km
Total	6.2 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# Plonéour-Lanvern

### Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

## Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045:) : 1.5km
- > Quimper Pont-l' Abbé (2902:) : 0.3km
- > Plonéour-Lanvern Pont-l'Abbé Circuit N°1 (2993 001:): 8.0km
- > Plonéour-Lanvern Pont-l'Abbé Circuit N°2 (2993\_002:) : 8.2km
- > Bourg de Plonéour-Lanvern Plage de Kermabec (2993\_003:): 1.7km

## Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	2.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	6.7 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.4 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.6 km
Total Total par habitant	<b>9.7</b> km <b>1.60</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des
	voies
	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	0.8 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées	0.0 km
multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale banalisée	0.0 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.8 km
Total par habitant	0.13 m/hab.
•	

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo éxistant

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Box	0 lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Aracau	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Arceau	O place(s)	O place(s)
Barrière	O lieu(x)	0 lieu(x)
Darriere	O place(s)	O place(s)
Potelet	O lieu(x)	0 lieu(x)
rotelet	O place(s)	O place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Daale	0 lieu(x)	O lieu(x)
Rack	0 place(s)	0 place(s)
Pince-roue	6 lieu(x)	5 lieu(x)
F4-	O lieu(x)	O lieu(x)
Fente	0 place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans		. , , ,
support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	O lieu(x)	O lieu(x)
Total	6 lieu(x)	5 lieu(x)
	(-7	()

## L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	1.4 km
Autres apaisements de la circulation	3.9 km
Total	5.3 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# **Plouhinec**

### Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

## Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

> Véloroute V45 La Littorale (0045:) : 9.3km

## Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.4 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.2 km
Total	<b>0.6</b> km
Total par habitant	<b>0.15</b> m/hab.

Linéaire des
voies
concernées
isé et 2.1 km
lérasées 0.0 km
sée 2.3 km
0.0 km
0.4 km
0.0 km
0.0 km
4.8 km
1.20 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo éxistant

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Box	0 lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Arceau	O lieu(x)	0 lieu(x)
AIGGau	O place(s)	O place(s)
Barrière	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Dalliele	O place(s)	O place(s)
Potelet	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Foleiel	O place(s)	O place(s)
Barre	2 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	O lieu(x)	O lieu(x)
Nauk	O place(s)	O place(s)
Pince-roue	3 lieu(x)	2 lieu(x)
Familia	O lieu(x)	1 lieu(x)
Fente	O place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans	O liou(s)	O liqu(s)
support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	5 lieu(x)	3 lieu(x)

## L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.9 km
Autres apaisements de la circulation	4.6 km
Total	5.5 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# **Plovan**

### Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

## Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045:): 5.3km
- > Bourg de Plovan Plage de Ru Vein (2993\_005:) : 1.6km

## Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.1 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	<b>0.1</b> km
Total par habitant	<b>0.15</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des
	voies
	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	8.9 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées	0.0 km
multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale banalisée	0.5 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	9.4 km
Total par habitant	13.91
	m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo éxistant

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Arceau	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Alttau	O place(s)	O place(s)
Barrière	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Daillele	O place(s)	O place(s)
Potelet	0 lieu(x)	0 lieu(x)
FULCICL	O place(s)	O place(s)
Barre	1 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x)	0 lieu(x)
nauk	O place(s)	O place(s)
Pince-roue	1 lieu(x)	1 lieu(x)
Fauta	0 lieu(x)	O lieu(x)
Fente	O place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans support	O lieu(x)	O lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	O lieu(x)
Total	2 lieu(x)	1 lieu(x)
		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •

## L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	
	0.0 km
Zone 30	0.0 km
Autres apaisements de la circulation	0.4 km
Total	0.4 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# **Plozévet**

### Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

## Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045:) : 6.7km
- > Bourg de Landudec Plage du Menhir (2993\_007:) : 5.5km
- > Bourg de Plozévet Plage du Menhir (2993\_008:) : 3.1km

## Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.2 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	<b>0.2</b> km
Total par habitant	<b>0.07</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	13.1 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	1.2 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.2 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	14.5 km
Total par habitant	4.85 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo	, , _ , _ , _ , _ , _ , _ , _ , _	clients
Dev	0 lieu(x)	O lieu(x)
Вох	0 place(s)	0 place(s)
A	1 lieu(x)	0 lieu(x)
Arceau	6 place(s)	O place(s)
Barrière	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Darriere	O place(s)	O place(s)
Potelet	0 lieu(x)	0 lieu(x)
rotelet	O place(s)	O place(s)
Barre	5 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	1 lieu(x)	1 lieu(x)
каск	9 place(s)	9 place(s)
Pince-roue	3 lieu(x)	4 lieu(x)
Conto	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Fente	0 place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans	O lieu(x)	O lieu(x)
support	o neu(x)	U IIEU(X)
Autres	O lieu(x)	O lieu(x)
Total	10 lieu(x)	5 lieu(x)

## L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	2.7 km
Autres apaisements de la circulation	2.5 km
Total	5.1 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# **Pont-Croix**

### Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

## Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

Aucun itinéraire cyclable jalonné en service

## Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	1.3 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	3.2 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	<b>4.5</b> km
Total par habitant	<b>2.84</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des
	voies
	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	0.0 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées	0.0 km
multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale banalisée	0.0 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo de qualité éxistant

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Box	0 lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Arceau	2 lieu(x)	0 lieu(x)
Alceau	9 place(s)	O place(s)
Barrière	O lieu(x)	0 lieu(x)
Dalliele	O place(s)	O place(s)
Potelet	0 lieu(x)	0 lieu(x)
rultitl	O place(s)	O place(s)
Barre	O lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Nauk	O place(s)	O place(s)
Pince-roue	0 lieu(x)	1 lieu(x)
Fente	O lieu(x)	0 lieu(x)
relite	O place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans	O lieu(x)	O lieu(x)
support	ο που(κ)	Ο που(x)
Autres	O lieu(x)	0 lieu(x)
Total	2 lieu(x)	1 lieu(x)

## L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	1.5 km
Zone 30	0.0 km
Autres apaisements de la circulation	2.8 km
Total	4.4 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# Pont-l' Abbé

### Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

## Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045:): 7.7km
- > Quimper Pont-l' Abbé (2902:) : 1.2km
- > Piscine AquaSud Centre-ville (Gendarmerie) (2994 001:): 0.4km
- > Plomeur Pont-l'Abbé par D785 (2994\_003:) : 0.6km
- > Pont-l'Abbé Quimper par la route (ancienne route de Pont-l'Abbé) (2994\_004:) : 2.5km
- > Déviation cyclable Pont-l'Abbé Plobannalec (2994\_011:) : 2.5km

## Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.2 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	5.6 km
Piste cyclable bidirectionnelle	3.7 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.7 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	2.4 km
Total	<b>12.6</b> km
Total par habitant	<b>1.54</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des
	voies
	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	0.0 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées	0.0 km
multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale banalisée	0.0 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	6.6 km
Bande cyclable unilatérale	1.8 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.3 km
Total	8.7 km
Total par habitant	1.06 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo de qualité éxistant

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Box	0 lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Arceau	6 lieu(x)	3 lieu(x)
Alceau	36 place(s)	40 place(s)
Barrière	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Darriere	O place(s)	O place(s)
Potelet	8 lieu(x)	0 lieu(x)
rotelet	30 place(s)	O place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
D. J.	0 lieu(x)	O lieu(x)
Rack	O place(s)	O place(s)
Pince-roue	7 lieu(x)	10 lieu(x)
Faulta.	O lieu(x)	O lieu(x)
Fente	O place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans	0 1:(-)	0 liau-(-)
support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	1 lieu(x)
Total	21 lieu(x)	14 lieu(x)

## L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.3 km
Zone de rencontre	1.8 km
Zone 30	11.7 km
Autres apaisements de la circulation	2.9 km
Total	16.8 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# **Pouldergat**

## Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

## Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

> Pouldergat - Pouldavid (2991\_001:) : 3.7km

## Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.0 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	<b>0.0</b> km
Total par habitant	<b>0.00</b> m/hab.

aire des
12:22
oies
cernées
0.0 km
0.0 km
0.0 km
0.0 km
) m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo de qualité éxistant

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Вох	0 lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Arceau	0 lieu(x)	O lieu(x)
Alutau	O place(s)	O place(s)
Barrière	0 lieu(x)	O lieu(x)
Darriere	O place(s)	O place(s)
Potelet	0 lieu(x)	O lieu(x)
rotelet	O place(s)	O place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
D. J.	O lieu(x)	O lieu(x)
Rack	O place(s)	O place(s)
Pince-roue	0 lieu(x)	O lieu(x)
Faula	0 lieu(x)	O lieu(x)
Fente	0 place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans	0 1:()	0 1:()
support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	O lieu(x)
Total	O lieu(x)	O lieu(x)

## L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.9 km
Autres apaisements de la circulation	0.2 km
Total	1.2 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

## **Pouldreuzic**

#### Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

## Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045:) : 1.6km
- > Bourg de Pouldreuzic Plage de Penhors (2993\_006:) : 6.3km
- > Bourg de Landudec Plage du Menhir (2993 007:) : 1.4km

## Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.3 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	1.2 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.2 km
Total	<b>1.7</b> km
Total par habitant	<b>0.80</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des
	voies
	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	2.3 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées	0.0 km
multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale banalisée	0.8 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	2.1 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	5.2 km
Total par habitant	2.44 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Box	0 lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Aroon	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Arceau	O place(s)	O place(s)
Dannigno	O lieu(x)	0 lieu(x)
Barrière	O place(s)	O place(s)
Potelet	0 lieu(x)	0 lieu(x)
rotelet	O place(s)	O place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Daale	0 lieu(x)	O lieu(x)
Rack	0 place(s)	O place(s)
Pince-roue	O lieu(x)	O lieu(x)
Faulta.	O lieu(x)	O lieu(x)
Fente	0 place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans		. ,,
support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	O lieu(x)	O lieu(x)
Total	O lieu(x)	O lieu(x)
	,	

## L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.0 km
Autres apaisements de la circulation	2.5 km
Total	2.5 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

## Poullan-sur-Mer

#### Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

## Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

- > Poullan-sur-Mer Tréboul (2991\_002:) : 4.8km
- > Piston allée couverte partant de la liaison Poullan-sur-Mer Tréboul (2991\_003:) : 0.2km

## Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	3.1 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	<b>3.1</b> km
Total par habitant	<b>2.04</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des
	voies
	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	0.0 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées	0.0 km
multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale banalisée	0.0 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo de qualité éxistant

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Вох	0 lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Arceau	0 lieu(x)	O lieu(x)
Alutau	O place(s)	O place(s)
Barrière	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Darriere	O place(s)	O place(s)
Potelet	0 lieu(x)	0 lieu(x)
rotelet	O place(s)	O place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	O lieu(x)	O lieu(x)
каск	O place(s)	O place(s)
Pince-roue	0 lieu(x)	O lieu(x)
Faula	0 lieu(x)	O lieu(x)
Fente	0 place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans	0 1:()	0 1:()
support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	O lieu(x)
Total	O lieu(x)	O lieu(x)

## L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.1 km
Zone 30	1.1 km
Autres apaisements de la circulation	2.9 km
Total	4.2 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

## Primelin

### Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

## Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

> Véloroute V45 La Littorale (0045:) : 4.0km

## Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.0 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	<b>0.0</b> km
Total par habitant	<b>0.00</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des
	voies
	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	0.0 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées	0.0 km
multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale banalisée	0.0 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Box	0 lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Arceau	O lieu(x)	0 lieu(x)
Alceau	O place(s)	O place(s)
Barrière	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Daillele	O place(s)	O place(s)
Potelet	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Fultitl	O place(s)	O place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Nauk	O place(s)	O place(s)
Pince-roue	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Fente	O lieu(x)	0 lieu(x)
rente	O place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans	O lieu(x)	O lieu(x)
support	υ που(x)	0 1100(X)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	0 lieu(x)	O lieu(x)

## L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.0 km
Autres apaisements de la circulation	0.5 km
Total	0.5 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

## Saint-Jean-Trolimon

### Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

## Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045:) : 1.7km
- > Bourg de Plonéour-Lanvern Plage de Kermabec (2993\_003:) : 2.9km

### Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.2 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	<b>0.2</b> km
Total par habitant	<b>0.20</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	0.0 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées	0.0 km
multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale banalisée	0.0 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.9 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.9 km
Total par habitant	0.91 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo de qualité éxistant

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Box	0 lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Arceau	O lieu(x)	0 lieu(x)
Alceau	O place(s)	O place(s)
Barrière	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Daillele	O place(s)	O place(s)
Potelet	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Fultitl	O place(s)	O place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Nauk	O place(s)	O place(s)
Pince-roue	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Fente	O lieu(x)	0 lieu(x)
rente	O place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans	O lieu(x)	O lieu(x)
support	υ που(x)	0 1100(X)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	0 lieu(x)	O lieu(x)

## L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	2.1 km
Autres apaisements de la circulation	1.3 km
Total	3.4 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# **Treffiagat**

## Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

## Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045:) : 4.9km
- > Plomeur Le Guilvinec (2994\_002:): 0.4km

## Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	2.4 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.7 km
Total	<b>3.1</b> km
Total par habitant	<b>1.29</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	0.0 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée	0.0 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo éxistant

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Box	O lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Arceau	O lieu(x)	0 lieu(x)
Alceau	0 place(s)	O place(s)
Barrière	O lieu(x)	O lieu(x)
Darriere	0 place(s)	O place(s)
Detelet	O lieu(x)	O lieu(x)
Potelet	0 place(s)	O place(s)
Barre	O lieu(x)	O lieu(x)
Dools	O lieu(x)	O lieu(x)
Rack	0 place(s)	O place(s)
Pince-roue	O lieu(x)	O lieu(x)
Fauta	O lieu(x)	O lieu(x)
Fente	0 place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans	0 liau(u)	0 1:4:(:)
support	O lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	O lieu(x)	O lieu(x)
Total	O lieu(x)	O lieu(x)

## L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.7 km
Zone 30	1.1 km
Autres apaisements de la circulation	6.0 km
Total	7.9 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# Tréguennec

## Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

## Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045:) : 6.0km
- > Bourg de Plonéour-Lanvern Plage de Kermabec (2993\_003:) : 3.6km

## Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	1.2 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.3 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	<b>1.5</b> km
Total par habitant	<b>4.75</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	0.0 km
trajectoire suggérée Accotements revêtus / bandes dérasées	0.0 km
multifonctionnelles Chaussée à voie centrale banalisée	0.0 km
(CVCB / Chaucidou)	0.01
Bandes cyclables bilatérales Bande cyclable unilatérale	0.0 km 0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Box	0 lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Aroon	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Arceau	O place(s)	O place(s)
Dannigno	O lieu(x)	0 lieu(x)
Barrière	O place(s)	O place(s)
Potelet	0 lieu(x)	0 lieu(x)
rotelet	O place(s)	O place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Daale	0 lieu(x)	O lieu(x)
Rack	0 place(s)	O place(s)
Pince-roue	O lieu(x)	O lieu(x)
Faulta.	O lieu(x)	O lieu(x)
Fente	0 place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans		. ,,
support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	O lieu(x)	O lieu(x)
Total	O lieu(x)	O lieu(x)
	,	

## L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.5 km
Autres apaisements de la circulation	1.1 km
Total	1.6 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# Tréméoc

#### Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

## Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

> Quimper - Pont-I' Abbé (2902:) : 3.0km

## Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la	0.0 km
circulation motorisée (panneau B7b)	U.U KIII
Voie avec une circulation restreinte à	5.5 km
certains usagers hors 'Voie verte ou	
chaussée interdite à la circulation	
motorisée'	
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo	0.0 km
(attenant à une chaussée)	
Total	<b>5.5</b> km
Total par habitant	<b>4.14</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des
	voies
	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	0.0 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées	0.0 km
multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale banalisée	0.0 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo éxistant

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Box	O lieu(x)	0 lieu(x)
DUX	O place(s)	O place(s)
Arceau	O lieu(x)	0 lieu(x)
Alceau	0 place(s)	O place(s)
Barrière	O lieu(x)	O lieu(x)
Darriere	0 place(s)	O place(s)
Detelet	O lieu(x)	O lieu(x)
Potelet	0 place(s)	O place(s)
Barre	O lieu(x)	O lieu(x)
Dools	O lieu(x)	O lieu(x)
Rack	0 place(s)	O place(s)
Pince-roue	O lieu(x)	O lieu(x)
Fauta	O lieu(x)	O lieu(x)
Fente	0 place(s)	O place(s)
Zone délimitée sans	0 liau(u)	0 1:4:(:)
support	O lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	O lieu(x)	O lieu(x)
Total	O lieu(x)	O lieu(x)

## L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	6.3 km
Autres apaisements de la circulation	0.0 km
Total	6.3 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

# **Tréogat**

## Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La fiche thématique n°7 détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

## Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

#### Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045:) : 2.7km
- > Bourg de Tréogat Plage de Kerbinigou (2993\_004:) : 5.7km

## Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

#### Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.0 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	<b>0.0</b> km
Total par habitant	<b>0.00</b> m/hab.

Type d'aménagement	Linéaire des voies
	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et	3.9 km
trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées	0.0 km
multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale banalisée	0.0 km
(CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	3.9 km
Total par habitant	6.68 m/hab.

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur https://www.sioca.fr/publications/).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo éxistant

Type du		Réservé aux
stationnement	Espace public	usagers ou
vélo		clients
Вох	O lieu(x)	0 lieu(x)
	O place(s)	O place(s)
Arceau	O lieu(x)	0 lieu(x)
	0 place(s)	O place(s)
Barrière	O lieu(x)	0 lieu(x)
	0 place(s)	O place(s)
Potelet	O lieu(x)	O lieu(x)
	0 place(s)	0 place(s)
Barre	O lieu(x)	O lieu(x)
Rack	O lieu(x)	O lieu(x)
	0 place(s)	O place(s)
Pince-roue	O lieu(x)	O lieu(x)
Fente	O lieu(x)	O lieu(x)
	0 place(s)	0 place(s)
Zone délimitée sans	O lieu(x)	0 !:(.)
support		0 lieu(x)
Autres	O lieu(x)	O lieu(x)
Total	O lieu(x)	O lieu(x)

## L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.0 km
Autres apaisements de la circulation	0.6 km
Total	0.6 km

#### **Contact**

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

### Schéma directeur vélo Ouest Cornouaille

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT Ouest Cornouaille (développement des modes actifs et mise en cohérence des modes de transports) et du développement touristique, les collectivités de l'Ouest Cornouaille ont élaboré un schéma directeur vélo commun entre 2017 et 2019. Depuis mai 2019, le SIOCA porte le projet « Vélo en Ouest Cornouaille » (VEL-OC) pour accompagner la mise en œuvre du schéma directeur vélo, pour favoriser son appropriation par la population et les visiteurs et développer ainsi la pratique utilitaire et récréative du vélo. Le projet bénéficie du soutien financier de l'union européenne (fonds FEADER) et du soutien technique et financier de l'ADEME.

#### **Contact**

#### Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,

CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet: www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05